



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Monsieur le ministre de l'Environnement.

Les eaux usées de 88 villes européennes dans 24 pays dont le Luxembourg ont été analysées en 2023 par l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (EMCDDA) sur leur concentration en stupéfiants (cocaïne, Ecstasy, amphétamine, méthamphétamine, kératine). Selon l'étude publiée le 20 mars 2024, les différentes substances se retrouvent dans presque toutes les villes analysées.

- Comme indiqué sur le site internet de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies, il ressort que pour le Luxembourg, les stations d'épuration de Mamer, Mersch et Boevange ont été prises en compte. Selon quels critères celles-ci ont-elles été choisies ?
- Quelles conclusions le gouvernement tire-t-il suite aux quantités de drogues détectées par cette étude ?
- Le Luxembourg continuera-t-il à participer à cette analyse de l'EMCDDA dans les années à venir ? Les eaux usées dans d'autres stations d'épurations seront-elles également analysées ?
- Le Laboratoire national de santé (LNS) et le Luxembourg institute of science and technology (LIST) ont effectué une étude similaire en 2019, analysant les eaux usées de la station d'épuration de Pétange. Est-il prévu de renouveler ce type d'exercice ? Peut-on voir une évolution entre les résultats de 2019 et ceux de 2023 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Dan Biancalana  
Député